

“Paul Furlan tue la commission spéciale du renouveau démocratique”

■ L'abandon de l'effet dévolutif de la case de tête devait y être discuté avec l'opposition.

Samedi dans “La Libre”, le ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), annonçait le dépôt d'un projet de décret sur la table du gouvernement concernant les prochaines élections communales en Wallonie.

Il précisait notamment que lors du scrutin communal du 18 octobre 2018, l'effet dévolutif de la case de tête sera supprimé, privant, dès lors, les premiers de la liste d'un réservoir de voix, bien utile, pour s'assurer un siège au conseil communal. Une petite révolution électorale prévue lors de la mise en place du gouvernement wallon en juin 2014.

“Une vieille idée du MR”

Cette annonce a fait bondir le chef du groupe MR au Parlement wallon,

Pierre-Yves Jeholet. Non pas que la principale force d'opposition au sud du pays n'approuve la mesure. C'est la manière de faire du ministre Furlan et du gouvernement wallon qui agace le libéral.

“En faisant cela, ils tuent la commission du renouveau démocratique qui était normalement chargée de débattre de ces questions. Nous avons déposé un texte sur ce sujet, qui est une très ancienne revendication libérale d'ailleurs, au sein de cette commission. Il y a quinze jours, nous avons accepté d'en reporter l'examen afin d'avancer réellement sur la question de la consultation populaire et voilà que Furlan vient avec un décret. C'est une attaque à l'égard des parlementaires”, explique Jeholet. Rappelons que le MR avait été très réticent à participer à cette commission spéciale du renouveau démocratique, mais avait finalement accepté de jouer le jeu parce que “le ministre-Président, Paul Magnette, s'était engagé à ne pas déposer de projets de décret sur ces thé-

matiques”. “Je vois que la parole n'est pas respectée. En faisant cela, le gouvernement wallon cadenas le débat. Cette commission du renouveau, nous n'en voulions pas, nous soutenions à l'époque qu'il était possible d'étudier ces différentes questions au sein des commissions déjà existantes”, continue le député libéral.

C'est que le MR aurait aussi souhaité que la mesure de suppression de l'effet dévolutif de la case de tête s'applique aux élections régionales wallonnes de 2019. Contrairement à ce que certains pensent, la compétence pour les élections régionales n'est pas fédérale. Le Parlement wallon pourrait voter une telle disposition via un décret spécial (qui requiert la majorité des deux tiers). “Cela ne me réjouit pas, nous ne pouvons donc pas en discuter. Je le répète, en mettant en place ce décret, la majorité PS-CDH cadenas le débat qui aurait dû s'engager dans la commission du renouveau démocratique.”

S. Ta.